

BAREME D'HONORAIRES (TTC selon TVA en vigueur)

24 mai 2024

TRANSACTIONS D'HABITATIONS

*honoraires de vente TTC à la charge du vendeur sauf convention contraire

VENTE	MANDAT SIMPLE	MANDAT CONFIANCE
Jusqu'à 50 000 €	10,00 %	10,50 %
De 50 001 à 100 000 €	8,50 %	9,00 %
De 100 001 à 200 000 €	7,00%	7,50 %
De 200 001 à 320 000 €	6,00 %	6,50 %
De 320 001 € à 700 000 €	4,90 %	5,50 %
De 700 001 à 1 000 000 €	4,50 %	5,00 %
Supérieur à 1 000 001 €	3,90 %	4,50 %

Avis de valeur : 200 € TTC

LOCATION D'HABITATIONS (LOI DE 1989 ET MEUBLÉS / LOI ALUR)		
PRESTATIONS	BAILLEUR	LOCATAIRE
Entremise et de négociation	0 €	0 €
Visite, constitution de dossier, rédaction de contrat	75% du loyer charges comprises	75% du loyer charges comprises Plafonnés à 8€/ m ²
Etat des lieux	25% du loyer charges comprises	25% du loyer charges comprises Plafonnés à 3€/ m ²
AUTRES		HONORAIRES
Bail et renouvellement de bail		200 €
Avenant au bail		100 €
Etat des lieux seul (entrée ou sortie)		3 € / m ²
LOCATIONS DE GARAGE ET PARKING		
Honoraires calculés sur le loyer annuel hors Charges (à la charge exclusive du locataire)		15 %
Minimum forfaitaire		200 €

LOCATIONS DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS		
	H.T	T.T.C
Honoraires calculés sur le loyer annuel HC	30%	36%
Renouvellement de baux commerciaux ou rédaction de bail	7%	8,4%

*Honoraires de vente TTC à la charge du vendeur sauf convention contraire

GESTION LOCATIVE (HT augmenté de la TVA en vigueur)			
Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Service TOUT INCLUS
7,20 %	8,40 %	9,60 %	14,40 %

Forfait gestion de stationnement (si stationnement seul) : 12 % TTC